

PROJET EDUCATIF
Accueil de loisirs / Accueil Périscolaire / NAP

SOMMAIRE

I – L'ACCUEIL DE LOISIRS

A / Objectifs éducatifs

B / Les modalités de fonctionnement

- 1) Le lieu d'implantation
- 2) Les horaires
- 3) Le public concerné
- 4) Les campings
- 5) Les tarifs
- 6) Le rôle des parents

II – L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

A / Objectifs éducatifs de l'Accueil Périscolaire et de la cantine

- 1) En direction des familles
- 2) En direction des enfants
 - a) Le temps du midi
 - b) L'Accueil Périscolaire
- 3) Les effets attendus

B / Les modalités de fonctionnement

- 1) Le lieu d'implantation
- 2) Les horaires
- 3) Le public concerné
- 4) Les tarifs
- 5) L'encadrement
- 6) Le rôle des parents

III – LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES "les NAP"

A / Objectifs éducatifs

B / Les modalités de fonctionnement

- 1) Le lieu d'implantation
- 2) Les horaires
- 3) Le public concerné
- 4) Les tarifs
- 5) L'encadrement
- 6) Les activités proposées

Conclusion

I – L'ACCUEIL DE LOISIRS

La vocation première de l'Accueil de loisirs de BURY est de permettre aux enfants, quel que soit leurs âges, leurs origines, leurs cultures différentes, la possibilité de pratiques très diverses qu'elles soient culturelles, artistiques, sportives ou ludiques.

Par son fonctionnement, l'Accueil de loisirs laisse à l'enfant des choix et initiatives possibles dans un lieu d'éducation et de socialisation.

Jusqu'à présent l'Accueil de loisirs ne fonctionnait réellement qu'en période estivale : au mois de Juillet.

L'année 2000 est pour la municipalité, une année d'innovation dans la mesure où des nouveaux services sont créés ou d'autres sont en extension : entre autre l'extension de l'Accueil de loisirs.

L'Accueil de loisirs fonctionne à la journée, tous les Mercredis de Septembre à Juin et toutes les vacances scolaires jusqu'au 05 Août 2016 (1^{ère} semaine d'Août), sauf aux vacances de Noël.

A partir de Sept 2014, le Mercredi fonctionnera uniquement l'Après-midi.

A/ Objectifs éducatifs

Autonomie des jeunes enfants

Permettre à l'enfant de prendre confiance en lui en l'encourageant dans toutes ses démarches dans les différentes activités proposées.

La sociabilité, la vie en collectivité

Respect des uns et des autres : respect des locaux et du matériel.
Acquisition du sens de l'intérêt collectif et de la solidarité.

Découvertes et Respect de l'environnement

Approche de la nature (monde agricole, forêt, rivières, etc.): Apprendre, Comprendre et la respecter.

Education à l'environnement

Permettre aux enfants de participer de façon responsable et efficace à la gestion de la qualité de l'environnement.

Les jeux et les activités

La vie en société passe par des activités collectives.
Chacun devra trouver sa place dans le groupe constitué par les enfants et les adultes, la responsabilité de chacun vis à vis des autres, la solidarité au sein du groupe.

B / Les modalités de fonctionnement

1) Le lieu d'implantation

L'Accueil de loisirs est implanté dans les préfabriqués de BURY, situés dans l'ancienne école :

- Rue Emile Zola, d'une superficie de 124 m².

En Juillet, deux autres accueils fonctionnent également :

- l'Accueil Maternelles de 3 à 6 ans – Place Jules Ferry
(depuis Juillet 2010 – nouveaux locaux entrée face à l'église).
- l'Accueil de loisirs Ados de 13 à 16 ans – Salle des fêtes

Les enfants disposent de plusieurs salles, plus ou moins grandes, en fonction de la nature des activités.

L'espace extérieur permet aux enfants de s'adonner aux jeux de plein air.

L'aménagement des locaux se doit d'être accueillant afin de créer un climat de convivialité, une qualité de vie.

2) Les horaires

Les inscriptions à l'Accueil de loisirs pendant les vacances scolaires se font à la semaine pour un meilleur suivi du projet pédagogique. L'inscription pour le Mercredi a lieu à la séance.

Vacances scolaires :

L'Accueil de loisirs est ouvert de 8 H 30 à 17 H 00 (avec repas)

ou de 8 H 30 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 17 H 00 (sans repas)

+ un accueil échelonné : de 8 H 30 à 9 H le matin et de 13 H 30 à 14 H l'après-midi.

Mercredis à partir de Sept 2014 :

de 11 H 30 à 17 H 00 (avec repas) ou de 13 H 30 à 17 H 00 (sans repas)

(à partir de Sept 2014) - L'Accueil de Loisirs du Mercredi sera ouvert de 13 H 30 à 17 H 00

Le service de restauration du mercredi est ouvert uniquement aux enfants inscrits à l'Accueil de loisirs "le mercredi après-midi".

Le Péri-Accueil : a lieu avant l'ouverture de l'Accueil de loisirs de 7 H à 8 H 30 et après la fermeture de 17 H à 18 H 45. Des temps calmes sont aménagés durant le Péri-Accueil.

Le repas du midi : les repas sont livrés tous préparés en liaison froide. Les personnes travaillant à la cantine sont chargées de remettre les plats en température et du service des repas.

Les inscriptions à la cantine, se font au plus tard la veille avant 9 H et pour les repas du Mercredi, le Lundi avant 9H.

3) Le public concerné

L'Accueil de loisirs est destiné à accueillir les enfants de BURY et ROUSSELOY, âgés de 2 ½ ans à 16 ans (enfants scolarisés).

Nous accueillons également les enfants des communes extérieures en fonction des places disponibles.

4) Les campings

Chaque été, des campings sont organisés :

- 3 jours / 2 nuits pour les 2 ½ / 6 ans.
- 4 jours / 3 nuits pour les 7 / 12 ans en Juillet (déclaré en Séjour de vacances 5 jours / 4 nuits selon les années).
- 4 jours / 3 nuits pour les 7 / 12 ans en Août.
- 5 jours / 4 nuits pour les Ados en Juillet (déclaré en Séjour de vacances) ou 4 jours / 3 nuits selon les années.

Les campings sont des temps collectifs très importants où chacun apprend à vivre avec l'autre en tenant compte de ses différences, en respectant ses choix et son mode de vie. Ce sont également des temps forts d'apprentissage de vie en collectivité (répartition des tâches, vécu ensemble 24 H / 24 H, socialisation, respect des autres, etc).

5) Les tarifs

Les tarifs de l'Accueil de loisirs et du Péri-Accueil sont établis en fonction d'un barème de ressources.

A partir de Sept 2015, les tarifs varieront entre 1.23 € et 9.60€ / jour / enfant

Le prix de la cantine est :

- de 3.30 € pour la commune de BURY et pour les enfants scolarisés à BURY.
- de 3.40 € pour les communes extérieures.
- 5 € de supplément par jours de camping.

6) Le rôle des parents

Les parents doivent être de réels partenaires, être informés le plus régulièrement possible sur les activités et le fonctionnement de l'Accueil de loisirs (tracts distribués, infos sur le site Internet, questionnaire de satisfaction sur les activités proposées, discussion avec les parents lorsqu'ils viennent chercher leurs enfants, etc).

II – L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

A travers les questionnaires établis pour les différents projets de la commune de BURY, une forte demande, en ce qui concerne un Accueil Périscolaire et la Cantine scolaire, se dégage. En effet, il n'est pas toujours facile pour les parents, travaillant toute la journée, de déposer les enfants aux horaires de l'école le matin, de venir les chercher le midi et de les récupérer en fin d'après-midi juste à la sortie de l'école. Cette réalité a conduit la commune de BURY à mettre en place à partir de Septembre 2000, un Accueil Périscolaire et une Cantine scolaire.

A / Objectifs éducatifs de l'Accueil Périscolaire et de la Cantine scolaire

Notre action consiste à offrir aux parents une structure d'accueil pour les enfants scolarisés de la maternelle à l'école primaire.

1) En direction des familles

Nous voulons créer un lieu temporaire pour les jeunes enfants, et développer les services de proximité considérés comme prioritaires : les Equipements Scolaires et Périscolaires. Les modes de fonctionnements de ces équipements sont organisés afin de prendre en compte les horaires de travail des parents, car les horaires de travail ne correspondent pas toujours avec les horaires d'école. D'autre part, en utilisant ce service, cela peut être l'occasion pour les mamans au foyer qui gardent leurs enfants de reprendre une activité professionnelle.

2) En direction des enfants

a) La pause méridienne

La Commune de BURY dispose d'une cantine scolaire depuis Sept 2000. Les enfants ont la possibilité de manger à la cantine ou de rentrer chez eux le midi. Le temps du repas doit être un moment convivial et privilégié entre enfants et animateurs.

b) L'Accueil Périscolaire

C'est l'occasion pour les enfants de se retrouver en dehors de l'école. Ils peuvent ainsi profiter de moments calmes et agréables tels que le goûter, temps de détente, liberté de jeux intérieurs / extérieurs accompagnés mais non imposés. Il serait souhaitable que les enfants prennent une collation avant d'aller à l'école, s'ils n'ont pas eu le temps de déjeuner chez eux (à fournir par les parents), ainsi qu'un goûter (à fournir par les parents), pour l'accueil périscolaire du soir.

3) Les effets attendus

Nous voulons répondre au mieux aux besoins de l'enfant et pallier le rythme imposé par la vie des adultes : les horaires, les insuffisances des temps de repos et de sommeil. Chaque enfant a la possibilité de se retirer du groupe, de participer ou non aux activités proposées. Les moments collectifs sont l'occasion d'établir des règles et des repères dans le temps et l'espace. Ce service participe à la construction du lien social, c'est-à-dire à la socialisation.

B / Modalités de fonctionnement

1) Le lieu d'implantation

Depuis Sept 2010, la Cantine scolaire et l'Accueil Périscolaire se trouvent Place Jules Ferry (entrée face à l'église).

Les nouveaux locaux du Périscolaire (situés dans le même bâtiment que la Cantine scolaire) sont d'une superficie de 150 m² :

- 2 salles d'activités de 50 m² chacune
- 1 salle de sieste de 37 m²
- Le bureau du service Jeunesse 11m²

Ce lieu sert également pour l'Accueil de loisirs Maternelles au mois de Juillet. Ainsi, les enfants qui fréquentent l'Accueil Périscolaire ou la Cantine scolaire connaissent déjà les locaux et se familiariseront plus vite.

Ces bâtiments sont situés à environ 100 mètres de l'école primaire du centre de BURY, de plus, à proximité se trouve le parking de la place Jules Ferry (à côté de l'église), ainsi les parents pourront se garer sur ce parking pour venir chercher leur enfant.

2) Les horaires

Le temps du midi aura lieu de 11 H 30 à 13 H 45 et les repas seront servis en un seul service de 11 H 30 à 13 H 00 en fonction de l'arrivée des différentes écoles.

L'Accueil Périscolaire fonctionnera pendant les périodes scolaires et les vacances scolaires :

Locaux Place Jules Ferry : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7 H à 8 H 30 et de 16 H 30 à 18 H 45
Locaux Rue Emile Zola : Les mercredis et durant les vacances scolaires

Les tranches horaires ont été fixées suite à un sondage réalisé en Avril 2000 auprès des parents. Suite à une demande des parents, ces horaires ont été modifiés à partir de Sept 2007 : le temps d'accueil du soir a été prolongé jusqu'à 18 H 45 au lieu de 18 H 30 habituellement.

3) Le public concerné

L'Accueil Périscolaire et la Cantine scolaire sont destinés à accueillir les enfants fréquentant les écoles maternelles ou primaires de BURY et ROUSSELOY, donc âgés de 2 ½ ans à 12 ans (enfants scolarisés).

La capacité d'accueil pour le Périscolaire est de 40 enfants le matin et de 50 le soir.

La capacité d'accueil pour la cantine scolaire est de 200 enfants.

Les enfants de la commune sont répartis sur 7 écoles :
L'Ecole Primaire Bury Centre et l'Ecole Maternelle Gilbert Lesieur.

Ces 2 écoles se trouvant à proximité de la cantine, les enfants s'y rendent donc à pied.

Pour les autres enfants situés dans les écoles les plus éloignés de BURY, les animateurs vont les chercher avec un minibus de 9 places :

L'Ecole Maternelle des Moineaux située à 1,5 Km / L'Ecole Primaire de Mérard située à 4 Km.
L'Ecole Primaire de St Epin située à 1,5 Km / L'Ecole Maternelle de St Claude située à 5 Km.
L'Ecole Maternelle de Rousseloy (en regroupement RPI avec St Claude et St Epin) situé à 8 Km.

4) Les tarifs

Les tarifs de l'accueil périscolaire sont établis selon un barème des ressources :

Le matin ou Le soir : Prix de l'Accueil de loisirs/ 3,25

Le prix de la cantine est :

de 3,30 € + 1,20 € de garde pour la commune de BURY et pour les enfants scolarisés à BURY.

Les repas sont à réserver au plus tard, la veille avant 9 H et le repas du Mercredi, la veille avant 9 H.

5) L'encadrement

La cantine fonctionne avec 10 animateurs + 1 personne en Contrat Avenir en renfort + 3 personnes de services.
L'accueil périscolaire fonctionne avec 10 personnes répartis sur l'accueil du matin et du soir (5 au minimum le matin et 8 au minimum le soir).

L'accueil du matin : se déroulera dans une atmosphère calme où toute précipitation est exclue, et où chaque enfant trouvera une satisfaction de ses différents besoins : alimentation, repos et détente.

L'accueil du soir : Après une journée chargée en activités intellectuelles et physiques, l'accueil du soir sera également un moment de repos, de détente et de liberté d'activités et surtout dans une ambiance calme et un cadre agréable. L'espace et le temps seront aménagés pour favoriser des moments d'échange, d'écoute, de détente ; ils laisseront à l'enfant le choix et l'initiative de l'activité.

Un temps peut être prévu pour les leçons et les devoirs : cependant ce moment n'est ni une aide aux devoirs, ni un soutien scolaire. Cette activité n'est pas obligatoire. La responsabilité restera à la charge des parents : ils devront vérifier le soir les devoirs des enfants, mais en aucune façon les animateurs ne seront responsables du travail non fait de leur(s) enfant(s).

Les animateurs devront toujours être disponibles, attentifs et à l'écoute des enfants, ce qui représente pour l'enfant une importance capitale. Le travail en équipe est primordial pour l'accueil des enfants et de leurs parents. Il est indispensable que chaque personne puisse trouver sa place et ainsi apporter ses connaissances et son expérience.

6) Le rôle des parents

Les parents doivent être de réels partenaires, être informés le plus régulièrement possible sur les activités et le fonctionnement de l'accueil périscolaire (tracts distribués, infos sur le site Internet, discussion avec eux lorsqu'ils viennent chercher leurs enfants, etc.) Cela nous permet d'avoir un contact privilégié avec eux et de faciliter la discussion en cas de problèmes.

III – LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES "les NAP"

La réforme des rythmes scolaires a été mise en place à partir de la rentrée de Septembre 2014. Le choix des horaires d'école et des NAP a été fait conjointement avec les conseils d'école et la Mairie.

L'organisation des NAP par la commune de BURY, s'inscrit dans le cadre d'un Projet Educatif De Territoire (PEDT).

A / Objectifs éducatifs

- Favoriser l'accès à l'offre éducative, à la culture et aux loisirs pour tous
- Mettre en place les activités directement sur les lieux des écoles pour pallier aux problèmes de moyens de transport des familles
- Assurer la cohérence et la continuité éducative
- Renforcer la communication entre les différents acteurs (enseignants, parents, enfants, animateurs, etc)
- Faire découvrir aux enfants de nouveaux centres d'intérêts
- Apprentissage de la vie en collectivité, respect des rythmes de vie de l'enfant

Que l'organisation des NAP participe à la construction du lien social, c'est-à-dire à la socialisation.

B / Modalités de fonctionnement

1) Les différents lieux d'implantation et les horaires

Pour l'Ecole Bury Centre :

Les NAP auront lieu dans les locaux du Périscolaire, de l'Accueil de Loisirs - Rue Emile Zola, à la Salle d'activités et à la Salle des fêtes.

Pour les autres écoles, les NAP ont lieu sur place :

Pour les écoles du RPI (l'Ecole Frédéric Louis Poiret/ l'Ecole Maternelle Claude de Durant et l'Ecole Maternelle Guillaume Cale).

A l'Ecole de Mérard/ l'Ecole Maternelle Gilbert Lesieur et l'Ecole Maternelle des Moineaux.

2) Les horaires

Il a été fait le choix de regrouper les NAP sur un après-midi ou 2 après-midi différents selon les écoles, pour nous permettre de mettre en place plus facilement des activités avec notre personnel d'animation existant et en recrutant pas de personnels supplémentaires.

Pour chaque école, les horaires scolaires sont restés inchangés.

Pour compenser la journée de classe du mercredi, selon les écoles, un après-midi (3H) ou 2 après-midi (2X 1H30) seront libérés et consacrés aux Nouvelles Activités Périscolaires (NAP).

L'Ecole Bury Centre

Le Lundi et Jeudi Après-midi de 15 H à 16 H 30

Les écoles du RPI

Le Mardi Après-midi

L'Ecole de Mérard

L'Ecole Maternelle Gilbert Lesieur

L'Ecole Maternelle des Moineaux

Le Vendredi Après-midi

3) Le public concerné

Les NAP sont destinés à accueillir les enfants fréquentant les écoles maternelles ou primaires de BURY et ROUSSELOY (en regroupement scolaire "RPI" avec BURY), donc âgés de 2 ½ ans à 12 ans.

Ces temps d'activités ne sont **nullement obligatoires**.

4) Les tarifs

Les NAP étaient gratuites, durant la 1^{ère} et la 2^{ème} année (**année scolaire 2014/ 2015 et 2015/ 2016**).

A partir de Septembre 2016, les NAP seront payantes et l'inscription se fera au Trimestre :

- 10 € par trimestre, pour 1 enfant,
- 15 € par trimestre, pour 2 enfants, de la même famille
- 20 € par trimestre pour 3 enfants et +, de la même famille

5) L'encadrement

Ces activités se feront sous la responsabilité des animateurs qualifiées et diplômés du Service Jeunesse. Ces mêmes animateurs encadrent déjà l'ensemble des activités du Service Jeunesse (Cantine, Accueil Périscolaire, Accueil de Loisirs) et sont donc connus des enfants.

6) Les activités proposées

Le planning d'activités sera établi en fonction du domaine de compétences des animateurs. Les animateurs travailleront par binôme pour qu'il puisse y avoir un suivi en cas d'absence d'un animateur.

CONCLUSION

L'ACCUEIL DE LOISIRS

Cet ensemble de moyens doit permettre, dans un cadre agréable, des activités variées en regroupant les enfants par tranches d'âges.

Les enfants vont ainsi s'initier à la sociabilité, à l'acquisition du sens de l'intérêt collectif et de la solidarité.

Cette démarche passe par l'apprentissage des gestes quotidiens tels que l'éducation à la propreté, autonomie du jeune enfant, respect des locaux et du matériel, etc.

L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

A travers ce projet, la Municipalité a voulu répondre à une demande des familles ayant leurs enfants scolarisés à BURY et ROUSSELOY et dont les horaires de travail ne correspondent pas toujours avec les horaires d'école.

LES NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES"NAP"

L'organisation des NAP s'inscrit dans la continuité des différents services proposées par la Commune (Cantine, Accueil Périscolaire, Accueil de Loisirs).

Ces nouvelles activités ont pour but d'offrir aux familles des pratiques culturelles ou manuelles en dehors du temps scolaire (théâtre, créations artistiques, activités manuelles, ateliers musicaux, jeux sportifs, etc).